
Comité de pilotage du système d'information de l'enseignement supérieur et de la recherche

Relevé de conclusions de la séance du 17 septembre 2009⁽¹⁾

1. Cadre de cohérence du SI dans le domaine de la recherche : état des lieux sur le répertoire national des structures de recherche : point sur la liaison GRAAL / SIREDO

Le répertoire national des structures de recherche, actuellement en phase de conception, est sous la responsabilité de la sous-direction des systèmes d'information et études statistiques ; alimenté par les universités, les EPST et les EPIC, il doit répondre aux besoins de nombreux utilisateurs : AERES pour la procédure d'évaluation, mais aussi ANR, OSEO-ANVAR, DGRH (Galaxie), organismes et universités ; ceci dans l'objectif d'être la référence unique pour la liste des structures validées, afin de garantir la cohérence des systèmes et la lisibilité des structures de recherche. Si les grandes lignes du répertoire font consensus - et sont mises en œuvre dans l'application pilote -, l'identification des besoins précis auxquels le répertoire doit répondre appelle encore des approfondissements et des arbitrages.

La SD-SIES est invitée à capitaliser les acquis issus des réunions organisées sur ce sujet, et des arbitrages qui y ont été rendus (janvier 2009). Le principe est arrêté de l'organisation d'une réunion, par la SD-SIES, destinée à rassembler ces éléments, à rendre els derniers arbitrages, et à valider ainsi un cahier des charges définitif.

⁽¹⁾ Ont participé à cette séance :

M. Eric Piozin (DGESIP), co-Président du Comité de Pilotage ;

M. Eric Martin (CPU/Université Bretagne Sud), co-Président du Comité de Pilotage,

M. Olivier Lefebvre, Mme Isabelle Pouliquen (SD-SEIS, DGESIP/DGRI),

M. Eric Bernet, M. Bruno Reguigne (DGRH), Mme Christine Cabassu (DGRH-MIPIL),

M. Claude Jolly (DGESIP-Service de la stratégie),

Mme Khadija Dib, M. Gérard Vidal (STSI-SD TICE).

Mme Catherine Brax (STSI-SDSI)

Mme Maryse Le Bras, M. Philippe Maumy (CePSI)

Mme Catherine Naviaux, M. Jean-Paul Dispagne (DEPP),

M. Jacques Bernard, M. Christian Michau (AMUE)

M. François Paquis (Association des secrétaires généraux),

M. Thierry Bédouin, M. Pierre Richard (CPU).

La mise au point de la liaison GRAAL-SIREDO, qui a fait l'objet d'un début d'expérimentation par certaines universités, a été retardée par des évolutions de l'application SIREDO, qui ont été communiquées trop tard à l'AMUE et aux établissements. Il faudra travailler sur la synchronisation des deux outils, en tenant compte du temps de développement nécessaire pour la mise au point de l'interface par le groupement d'intérêt scientifique, en cas d'évolution de l'outil SIREDO.

La SD-SIES demande que l'AMUE et les établissements lui communiquent des précisions sur les délais souhaités, et sur quels points précis les évolutions de SIREDO ont freiné celles de l'interface.

Il apparaît cependant que les principales difficultés à surmonter sont surtout des difficultés de communication entre les acteurs.

2. Cadre de cohérence du SI dans le domaine des ressources humaines

Les travaux en cours, coordonnés par la DGRH-MIPIL, sont les suivants :

- ❖ L'interface entre SIHREN et le système d'information des ressources humaines des établissements d'enseignement supérieur et de Recherche : définition de la version a minima du volet RH du cadre de cohérence, pour anticiper les échanges à partir des SIRH actuels.
- ❖ Les nomenclatures : étude du contenu des tables, en vue de la prise en compte de tous les besoins de l'enseignement supérieur et de la recherche, afin de compléter les tables BCN ; et mise en cohérence des nomenclatures actuelles du scolaire, du supérieur, et de la recherche.
- ❖ Le processus : identification des processus partagés entre SIHREN et le SI ESR ; orchestration des échanges de données au sein d'un processus.
- ❖ Le positionnement des enseignants-chercheurs dans les calendriers SIHREN : l'intégration est prévue en 2010-2011 (après les personnels ITRF et des bibliothèques, dont l'intégration est prévue en 2009-2010) ; cette opération suppose au préalable une rétro-documentation de GESUP2.
- ❖ La gestion des droits d'accès à SIHREN des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, qui s'organisera à la discrétion des établissements, sur la base de leur système d'identification.

Les membres du Comité de Pilotage conviennent de l'intérêt fondamental du travail en cours de rapprochement des tables de nomenclatures interministérielles (ONP) et de celles du scolaire, du supérieur et de la recherche, afin d'harmoniser et de compléter avec les nomenclatures spécifiques. Le travail en cours à l'AMUE (en relation avec le projet SIHAM), doit permettre une plus grande cohérence entre les nomenclatures utilisées dans SIHREN et dans le SI ESR. On convient que l'utilisation, en attendant cette harmonisation, du format FIP (utilisé pour les comptes information retraite) ne constitue pas une solution satisfaisante, car ne comportant pas d'information sur la carrière des personnels.

3. Point sur la cohérence du SI dans le domaine de la Formation : présentation du format d'échanges CDM.fr dédié à la présentation de l'offre de formation

Le format CDM.fr (Course Description Metadata) est de plus en plus largement utilisé pour les établissements d'enseignement supérieur, permettant une harmonisation de la présentation de l'offre de formation selon une approche LMD.

Le format CDM.fr a pour concurrent en France un autre format : LHEO (Langage Harmonisé d'échange d'informations sur l'offre de formation), promu par le Ministère chargé de l'emploi.

CDM.fr, qui doit faire l'objet prochainement d'une actualisation de ses nomenclatures, évolue vers une norme européenne : MLO (Metadata for Learning Opportunities). A terme, cette évolution se traduira par une convergence complète et par la reprise de cette norme européenne MLO en norme française AFNOR, en 2013. Il convient de travailler à ce que la norme MLO soit compatible avec les orientations données à CDM.fr. Si la convergence ne se fait pas, cela impliquera une refonte en profondeur de la nomenclature française.

Compte tenu de cette contrainte, faut-il s'engager dans la mise en oeuvre de CDM.fr, au risque d'avoir à refondre la nomenclature dans quelques années ? Le Comité a considéré que oui, compte tenu des délais habituels de normalisation au niveau européen, et de l'investissement qui a déjà été consenti, traduisant une forte attente de la part des acteurs nationaux et locaux.

L'ensemble des UNR et la quasi-totalité des ENT opérationnels dans les universités utilisent le langage CDM.fr, qui sert à leurs exports. Il est donc proposé que l'ensemble de la communauté universitaire accompagne l'évolution de CDM.fr, et que les groupes de travail initiés par le MESR agrègent les informations et coordonnent les actions :

- ❖ un groupe de travail chargé du pilotage, pour rendre les arbitrages nécessaires,
- ❖ un groupe de travail technique, associant le Ministère (DGESIP, SD-SIES, SD-TICE), la CPU, l'AERES, l'AMUE, le Consortium Cocktail. Chacun des partenaires sera invité à désigner rapidement ses représentants.

Le Comité de Pilotage approuve cette démarche destinée à l'appui et à l'évolution du format CDM.fr, mais appelle l'attention sur les autres modalités de présentation de l'activité universitaire dans le domaine de la formation : admissions post-bac, habilitations, gestion des emplois du temps, etc., ainsi que sur la présentation de l'activité universitaire en région, sous l'angle principalement de la formation professionnelle. Il faut établir des passerelles entre les applications ; et travailler sur le lien avec les territoires (un travail est déjà engagé par le MESR avec les régions et avec l'AFNOR, pour la présentation normée de l'offre de formation professionnelle).

En réponse à la demande formulée par l'AMUE, et sur la base des conclusions dressées par le Ministère, le Comité de Pilotage précise clairement que CDM.fr est le format à utiliser, pour la présentation de l'offre de formation prévue dans le cadre de l'extension d'APOGEE, en 2010.

4. Information sur l'opération « guide méthodologique d'élaboration du tableau de bord du Président et de l'équipe présidentielle ».

Cette opération, initiée par le Comité de Pilotage du SI de l'ESR, a franchi déjà plusieurs étapes :

- ❖ élaboration d'un CCP et d'un CCTP en collaboration entre la DEPP, la DGESIP, la CPU et l'AMUE ;
- ❖ lancement d'un appel d'offres pour le choix d'un prestataire chargé de l'assistance à maîtrise d'ouvrage par les soins de la DEPP (Bureau des affaires financières et du contrôle de gestion) le 2 juillet 2009 ; à la date de clôture des offres (24 juillet 2009), 5 candidatures de prestataires étaient enregistrées ;
- ❖ réunion de la Commission d'analyse des offres, le 27 août 2009 ;
- ❖ réunion du Comité de Pilotage de l'opération, le 31 août 2009 : au terme de sa délibération, le Cabinet Axes Management a été retenu ;
- ❖ notification du marché, le 7 septembre 2009 ;
- ❖ début de la première phase des prestations, le 10 septembre 2009 (et jusqu'au 28 septembre) : phase d'initialisation, comportant principalement une série d'entretiens avec les représentants de la communauté universitaire, et la production d'un compte-rendu de cette phase, ainsi que d'un plan d'assurance qualité de l'opération.

L'étude est suivie par un Comité de Projet, associant les représentants de la CPU, de l'AMUE, du MESR (DGESIP et DEPP), et de la communauté universitaire (10 universités représentées par des VP, SG, responsables du pilotage, ou contrôleurs de gestion) ; qui se réunit chaque mois. Entre ces réunions, les relations avec les prestataires sont assurées par un groupe restreint, émanation du Comité de Projet.

Le projet de guide doit être remis, pour approbation, le 3 décembre 2009, au Comité de pilotage de l'opération.

5. Information sur l'appui de l'ADRISI aux établissements, pour l'élaboration de leur schéma directeur du système d'information

L'Association des Directeurs de centres de ressources informatiques et de systèmes d'information a élaboré des documents présentant la méthodologie d'élaboration d'un schéma directeur des systèmes d'information d'un établissement universitaire, et présentant une proposition de plan type pour ce schéma directeur. L'ADRISI intervient ponctuellement, sur demande des établissements, pour aider à mettre en œuvre cette démarche localement.

Par ailleurs, le Comité de pilotage est informé de la signature d'une convention d'assistance technique entre la CPU et l'ADRISI, cette dernière apportant un appui à la CPU sur les dossiers techniques relatifs au système d'information de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le Comité de Pilotage se réunit ensuite en formation de **comité de domaine « recherche-enseignement supérieur » du S3IT**, animé par la cellule de pilotage des systèmes d'information (CePSI) des MEN-MESR. Cette réunion fait l'objet d'un compte-rendu distinct.